



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

*Bureau du 16 septembre 2024*

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**DE LA**  
**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET :** Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt Citeo / Adelphe – Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD).

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**Présents :** Louis POZZO di BORGO, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Serge LINALE, Marie-Hélène PADOVANI, Jean-Charles LEONARDI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI.

**ABSENTS :** Leslie PELLEGRINI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Jean-Jacques PADOVANI, Emmanuelle de GENTILI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13  
Nombre de membres en exercice : 13  
Quorum : 7  
  
Votants : 8  
Pour : 8  
Contre : -  
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt Citeo / Adelphe – Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD).**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-0002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue compétence au Bureau pour l'approbation des demandes de financements ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Bastia est compétente en matière de collecte de déchets des ménages et déchets assimilés ;

Considérant que Citeo/Adelphe est un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers et des Papiers graphiques ;

Considérant que Citeo/Adelphe contribue activement à l'amélioration des performances de recyclage et de réemploi pour atteindre les objectifs nationaux et européens ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La candidature de la CAB pour l'appel à manifestation d'intérêt « Collecte et réemploi des professionnels de la restauration (SPPGD) » ;

**AUTORISE**

Le Président à signer tous documents afférents à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

*[Signature]*  
Louis POZZO DI BORGO

